

Circulaire d'information

INFCIRC/645

Date : 10 juin 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication reçue des États-Unis d'Amérique concernant le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les orientations relatives à l'importation et à l'exportation des sources radioactives

Le Directeur général a reçu de la mission permanente des États-Unis d'Amérique une lettre datée du 2 mai 2005 concernant le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les orientations relatives à l'importation et à l'exportation des sources radioactives. Conformément à la demande qui y était exprimée, cette lettre est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

WAGRAMER STRASSE 17-19

A-1220 VIENNE (AUTRICHE)

TÉLÉPHONE : (0043 1) 313 39

le 2 mai 2005

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Bureau A-2822
Centre international de Vienne

Monsieur le Directeur général,

En octobre 2003, les États-Unis d'Amérique ont annoncé à l'AIEA qu'ils avaient pris l'engagement politique de suivre les recommandations données dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (IAEA/CODEOC/2004).

Nous souhaitons vous informer qu'afin d'honorer cet engagement politique, les États-Unis ont décidé d'agir conformément aux orientations juridiquement non contraignantes pour l'importation et l'exportation des sources radioactives (IAEA/CODEOC/IMPEXP/20051), à compter du 31 décembre 2005. Ils respecteront cet engagement pour les sources et les programmes auxquels s'appliquent les orientations et le Code, d'une manière qui soit compatible avec leur législation nationale, dans le respect de leurs obligations et accords internationaux, et en conformité avec les activités visant à renforcer la non-prolifération et la sécurité nucléaire et à prévenir des actes malveillants perpétrés à l'aide de sources radioactives.

Les États-Unis sauraient gré au Directeur général de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à la connaissance de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

George Glass
Chargé d'affaires par intérim